



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SIVOM DU BOCAGE CENOMANS Séance du 09 décembre 2019

L'an deux-mil dix-neuf, le neuf décembre à vingt heures, le Comité Syndical du SIVOM du Bocage Cénomans, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Trangé, sous la présidence d'Isabelle LEBALLEUR, Présidente.

Présents : Mmes BREBION, CARRIÈRE, DESLANDES, LEBALLEUR, TARNAUD, ROBIN et YVON et Mrs BARRIER, BRETEAU

Excusé(e)s : Mmes MARIENNE, FONTENELLE, PIRON et Mr JOUANNY

Absent(e)s :



A l'ordre du jour :

- *Désignation du secrétaire de séance,*
- *Approbation du compte-rendu de la séance du Comité syndical du 19 septembre 2019,*
- *Point sur les différentes commissions*
- *Projet Social : Retour sur le forum du 16 novembre et copil : axes de travail*
- *RH : Formation manipulation des extincteurs*
- *Budget : Indemnité aux comptables publics 2019*
- *Budget : Décisions modificatives, effacement de créances*
- *Petite Enfance : Clôture de la régie de recettes*
- *LEJ : Subvention (1000 €) liée à la fréquentation de cet été*
- *Informations sur les décisions du Bureau prises en vertu d'une délégation du comité syndical*
- *Questions diverses.*

Mme Stéphanie TARNAUD a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du comité syndical du 19 septembre 2019 est validé par tous les élus présents.

OBJET : Point sur les différentes commissions

Commission Petite Enfance :

La convention DSP a été signée avec Léo Lagrange Ouest (LLO), le futur délégataire, le 21 novembre 2019, en présence des hauts personnels de l'association. Les élus présents ont senti une réelle envie des personnes présentes de faire connaissance.

Après la signature, les représentants de LLO sont allés à la rencontre du personnel du multi accueil avec une présentation de leur association et des échanges pertinents.

Ils prévoient une réunion de présentation avec les familles en janvier.

Par contre, les échanges sont toujours aussi difficiles avec le délégataire en partance, Mutualité Française Anjou Mayenne. Il est très difficile d'avoir les documents demandés par LLO malgré les relances.

Au niveau, du relais, la conférence « Séparations et retrouvailles » a eu un bon succès. Les élus demandent à ce que la communication sur les événements du Syndicat soit plus relayée auprès des mairies et des élus eux-mêmes.

Le 13 décembre, le spectacle de Noël "Les chaussures du petit Arthur" se déroulera à Trangé.

Commission Enfance Jeunesse :

Le séjour hiver est complet, et les 5 communes sont représentées.

Une réunion avec les associations AFR et LEJ pour un bilan d'été s'est déroulée le 5 décembre. Le bilan de l'été est positif quantitativement (augmentation de la fréquentation pour les deux associations) et qualitativement.

Cependant, lors de cette réunion, l'association LEJ a fait part de difficultés qui mettent en cause la pérennité même de l'association : le non renouvellement des bénévoles aux instances de l'association, la lourdeur des contraintes administratives (la gestion du personnel entre autres), les relations difficiles avec les partenaires notamment la CAF. Toutes ces raisons induisent un épuisement des bénévoles actuels au sein du bureau de l'association, qui ne souhaitent pas continuer l'aventure. Aussi, une assemblée générale extraordinaire est prévue le 21 janvier pour décider de l'avenir de l'association. Il faut craindre pour 2020 une mise en sommeil de l'association et commencer à appréhender l'été prochain.

A cette annonce, l'AFR s'est montrée très compatissante car elle a connu ce même état il y a quelques années. L'AFR se montre prudente également car la Fédération Départementale Familles Rurales quitte la Fédération Nationale et l'AFR ne sait pas quelles en seront les répercussions.

Une mise au point a été faite lors des entretiens annuels avec le coordinateur enfance jeunesse, suite à la restitution du séjour d'été 2019. Les élus ont demandé à ce que le projet pour l'été 2020 soit travaillé rapidement et ils ont réaffirmé la nécessité que la commission enfance jeunesse soit informée régulièrement du travail du service.

OBJET : Projet Social : Retour sur le forum du 16 novembre et copil : axes de travail

Mme la Présidente fait un retour sur l'ensemble de la démarche du Projet Social de Territoire et présente le document validé par le Copil. Une version détaillée sera envoyée aux élus du comité, ainsi qu'aux mairies. Le document présenté ce soir montre par ordre de hiérarchie les orientations à mettre en œuvre sur le territoire. Il s'agit de la feuille de route sur laquelle les prochaines équipes municipales devront s'appuyer. Aussi, il devra être présenté aux différents conseils municipaux. Un geste fort serait de retrouver le même engagement dans les programmes des communes.

Le Copil a validé également le recrutement d'une personne afin de pouvoir mettre en œuvre ces 10 orientations, car les agents actuels du Syndicat ne peuvent matériellement l'assurer. Il faut se donner les moyens financiers de construire le projet et le besoin humain est indiscutable.

La prochaine étape est la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF qui inscrira la démarche de partenariat et de soutien financier avec celle-ci pour les années à venir, notamment dans le recrutement d'un personnel pour la mise en œuvre du projet.

OBJET : RH : Formation manipulation des extincteurs

Dans le cadre du plan d'action du Document Unique, une formation « manipulation des extincteurs », menée par le CDG 72, se déroulera le vendredi 20 décembre 2019 à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse, à Saint Georges du Bois.

Cette formation pouvant accueillir jusqu'à 12 participants, la possibilité de mutualiser cette formation a été proposée aux 5 communes du territoire.

Saint Georges du Bois et Pruillé le Chétif ont positionné des agents.

La facturation par le CDG se fera uniquement au Syndicat et si les élus du Syndicat souhaitent refacturer aux communes, il est nécessaire de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote de la refacturation aux communes de la formation, par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la refacturation.**

OBJET : Budget : Indemnité aux comptables publics 2019

Le comptable public a transmis le décompte des indemnités de conseil au titre de l'exercice 2019 :

Montant des dépenses exercice 2017 : 452 258€

exercice 2018 : 819 726€

Moyenne annuelle : 635 992,00€

Indemnité sur une gestion de 12 mois : 391,36 €

Soit une indemnité sur une gestion de 180 jours pour Mme Gousset : 195,68€

Et une indemnité sur une gestion de 180 jours pour M. Marty : 195,68€

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote des indemnités de conseil au titre de l'exercice 2019 par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix les indemnités de conseil au titre de l'exercice 2019».**

OBJET : Budget : Effacement de créances

Madame la Présidente informe les membres présents de la décision de la Commission de Surendettement des particuliers d'Ille et Vilaine de l'effacement des dettes de deux états de créances irrécouvrables pour un montant total de 66.58€ :

-Exercice 2017, Titre ordinaire n°700236130002 : 47.10€

-Exercice 2017, Titre ordinaire n°700236130001 : 19.48€

Madame la Présidente propose de délibérer afin d'annuler ces créances et de les prendre en charge dans le compte 6542 du budget 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote des effacements de créances par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix les effacements de créances.**

OBJET : Budget : Décisions modificatives

Pour pouvoir adhérer à l'ATESART, le SIVOM doit faire l'acquisition de 5 actions. Pour ce faire, une inscription de 250 € au compte 271 doit être enregistrée.

De plus, des créances sont à effacer suite à la délibération DE_24_C091219 au compte 6542.

Afin d'effectuer cette comptabilisation et de procéder au réajustement de certains articles du budget, une décision modificative doit être prise.

Il est donc demandé au Comité Syndical de voter l'inscription et les modifications suivantes :

<u>Dépenses de fonctionnement</u>	<u>Dépenses d'investissement</u>
Chapitre 011 : c/60628 : +150 €	Chapitre 21 : c/21318 : - 6350
c/60631 : +500 €	c/2184 : +3100
c/6064 : +300 €	c/2188 : +3000
c/61551 : +600 €	
c/6231 : +900 €	Chapitre 27 : c/271 : +250
c/6232 : +300 €	
c/6251 : + 1000 €	
c/627 : +100 €	
c/6237 : -3917€	
Chapitre 012 : c/6453 : + 2000 €	
c/64131 : -2000 €	
c/6542 : +67 €	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote de la décision modificative n°1 par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 11

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la décision modificative n°1.**

OBJET : Petite Enfance : Clôture de la régie de recettes

Historiquement, la régie Petite enfance était une régie d'avances et de recettes mais avec la création du syndicat, la trésorerie a demandé que les régies soient distinctes.

Or, la régie de recettes PE n'est pas utilisée suffisamment pour être viable (environ 1 fois par an). C'est la deuxième année que la DDFIP demande si elle existe vraiment car il n'y a pas assez de mouvement bancaire dessus. En effet, cette régie ne sert que pour l'achat de matériels pour les assistantes maternelles.

Il apparaît qu'une facturation aux assistantes maternelles serait plus simple.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote de la clôture de la régie de recettes Petite Enfance par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 11

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la clôture de la régie de recettes Petite Enfance.**

OBJET : LEJ : Subvention (1000 €) liée à la fréquentation de cet été

Selon les modalités de la délibération DE_5_C110319, le versement de la subvention d'un montant total de 7000 € pour le LEJ se faisait en deux temps (en avril, pour 75% soit 5250€.

-un deuxième versement, pour 25% maximum de la somme accordée, dans un délai d'un mois à réception des comptes de résultats et bilan d'activités, pour un minimum de 750€ et un maximum de 1750€.

Récapitulatif de la demande du LEJ en février 2019 :

1000 € : cabinet comptable (salaires)

6000 € : fonctionnement ALSH (1200€/ semaine) soit une augmentation de 1000€

Les élus avaient précisé lors du comité syndical du 11 mars 2019, ne pas remettre en cause le versement de 6000€ (dont l'expert-comptable) mais proposaient de conditionner les 1000€ supplémentaires à un résultat (taux d'effectif).

Suite à la réunion du 5 décembre qui montre bien une augmentation de la fréquentation sur l'été, le comité décide de verser les 1000 € supplémentaires.

OBJET : Informations sur les décisions du Bureau prises en vertu d'une délégation du comité syndical

Le Bureau s'est réuni le 21 novembre dernier et a pris des décisions concernant le choix du prestataire pour :

-L'application Smartphone : C'est Lumiplan qui a été admis comme prestataire, sur les conseils de la commission communication qui fait son choix par mail entre Lumiplan et MyMairie.

-Les tarifs du séjour neige 2020.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

Le prochain comité syndical est prévu le lundi 3 février à 20h, à la Mairie de Trangé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.